

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2018

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le mercredi 27 juin 2018 à 19h30 à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Michel Rhéaume, tous membres du conseil, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur du Service de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance.

Le premier magistrat déclare la séance ouverte. Personne n'assiste à la séance.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 234-18 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par l'achat d'équipements roulants, la construction d'une voie de communication entre la route du Mont-Adstock et le 6^e Rang ainsi que les travaux d'aménagements liés à la route;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance.

18-06-215

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 234-18 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ROULANTS, LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE VOIE DE COMMUNICATION ENTRE LA ROUTE DU MONT-ADSTOCK ET LE 6^E RANG AINSI QUE LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS LIÉS À LA ROUTE

Un avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Jacques qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement d'emprunt numéro 234-18 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par l'achat d'équipements roulants, les travaux de construction d'une voie de communication entre la route du mont-Adstock et le 6^e Rang ainsi que les travaux d'aménagements liés à la route au montant de 4 300 000 \$.

Le maire dépose le projet de règlement séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'assiste à la séance.

18-06-216

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de lever la séance à 19h35.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé tout un chacun des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

RV

Renée Vachon